

ANNEXE 3 TARIFICATION

Attention, c'est la date du paiement qui est prise en compte et pas celle de l'inscription.

Utilisation	Conditions	Jusqu'au 31 Juillet	A partir du 1 ^{er} Août
Utilisation du transport	Transport matin et soir (tarif 1).	130 €	150 €
	Transport matin ou soir seulement.	65 €	75 €
Utilisation + TAC	Matin et soir (tarif 1)	185 €	205 €
Garde alternée	Si respect du secteur de référence des transports scolaires pour les collégiens.	65 €	75 €
Élèves hors secteur délimité par la carte scolaire	Transport matin et soir hors secteur sur circuit scolaire existant.	170 €	
A partir du 3^{ème} enfant	3 conditions pour pouvoir bénéficier d'une gratuité : - l'ensemble de la fratrie doit être scolarisée dans le 2 nd degré - respect des secteurs scolaires pour tous les enfants, - tous les enfants sont soumis au tarif 1.	Gratuit	
Obtenir un duplicata	Sur le site de l'Agglomération par CB ou par courrier accompagné d'un règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou dans notre service par chèque ou en espèces.	10 €	
Département 37	Domiciliation Indre-et-Loire sauf Antogny-le-Tillac	160 €	
Abonnement en cours d'année	Utilisation à partir du 1 ^{er} Avril de l'année scolaire.	75 €	

Les chèques sont à libeller à l'ordre du « Trésor Public ».